

## Conditions générales d'utilisation de la carte de carburant MOVERI WIR

Les présentes Conditions générales s'appliquent à la carte de carburant MOVERI WIR (ci-après «CG») et régissent les rapports juridiques entre la société émettrice de la carte (MOVERI SA, Spittelweg 1, 5034 Suhr, e-mail: [info@moveri.ch](mailto:info@moveri.ch), tél. 0848 848 490; ci-après «MOVERI») et le titulaire de la carte. Seule la forme masculine est utilisée ci-après pour une meilleure lisibilité. La forme féminine est naturellement toujours incluse.

1. Dans le cadre des présentes «Conditions générales d'utilisation de la carte de carburant MOVERI WIR» (ci-après CG), le titulaire de la carte est autorisé à utiliser la carte de carburant MOVERI WIR et d'éventuelles cartes supplémentaires pour l'achat de carburant dans les stations-service désignées par MOVERI à condition que MOVERI ait vérifié et accepté la demande du titulaire de la carte. La carte de carburant MOVERI WIR permet au titulaire de la carte de régler en partie la facture mensuelle de ses achats de carburant en WIR.
2. Dans ce contexte, MOVERI se réserve expressément le droit de demander des renseignements auprès de services publics, d'organismes externes de contrôle de la solvabilité ou d'autres institutions compétentes en matière de vérification de la solvabilité pour l'étude de la demande de carte et pour le déroulement des rapports contractuels. MOVERI se réserve également le droit de refuser des demandes de carte sans indication de motifs, de bloquer ou de réclamer à tout moment les cartes émises qui sont la propriété de MOVERI et de mettre fin à la relation contractuelle avec effet immédiat, notamment en cas de non-respect des dispositions contractuelles par le titulaire de carte, sous réserve du décompte final. En principe, les cartes de carburant MOVERI WIR ne sont délivrées qu'à des personnes physiques et morales ayant leur domicile ou leur siège social en Suisse.

MOVERI peut exiger des clients professionnels une caution à titre de garantie en fonction du résultat du contrôle de la solvabilité et de la vérification dans le registre du commerce. La carte de carburant MOVERI WIR permet aux particuliers de se ravitailler en carburant pour un montant maximal de CHF 800.00 par mois et par carte. MOVERI peut prévoir des limites journalières et, au cas par cas, autoriser une limite plus élevée par mois et par carte.

3. Chaque point d'acceptation fournit les prestations obtenues auprès de son partenaire contractuel identifié par présentation de la carte de carburant MOVERI WIR et, pour ce qui est de celui-ci, auprès de tout autre partenaire contractuel en son propre nom et pour son propre compte. Tous les prestataires de la chaîne fournissent leurs prestations en leur propre nom et pour leur propre compte et assument envers leur bénéficiaire respectif de prestations tant l'obligation de garantie que le risque de du croire et d'encaissement (opérations dites en chaîne).
4. Le point d'acceptation remet au titulaire de la carte un bulletin de livraison (sans indication de la TVA suisse) lors de chaque achat de prestations avec une carte de carburant MOVERI WIR. Le titulaire de la carte a droit à une facture conforme aux dispositions en matière de TVA exclusivement envers MOVERI.
5. Le titulaire de la carte reçoit un code PIN pour chaque carte de carburant MOVERI WIR. Le code PIN doit impérativement être conservé séparément de la carte de carburant MOVERI WIR et doit être tenu secret par le titulaire de la carte. Le titulaire de la carte est responsable de tous les

achats de carburant effectués avec le code PIN et sa carte de carburant MOVERI WIR et s'engage à payer ces achats, y compris s'il a perdu sa carte de carburant MOVERI WIR entretemps. Les cartes de carburant MOVERI WIR perdues ou volées doivent être immédiatement signalées à MOVERI. Une déclaration de perte émise par téléphone doit être immédiatement confirmée par écrit.

6. Le titulaire de la carte s'engage à régler les factures mensuelles dans le délai imprimé sur la facture. La facturation a lieu exclusivement par l'envoi par e-mail des factures au format PDF à l'adresse e-mail indiquée par le titulaire de la carte. L'envoi de factures par e-mail est actuellement gratuit; MOVERI se réserve cependant expressément le droit d'introduire à tout moment des frais administratifs (cf. modification des conditions générales, point 15). Le titulaire de la carte de carburant MOVERI WIR peut payer au maximum 20 centimes par litre en WIR. Le solde doit être viré en CHF au moyen d'un bulletin de versement séparé. Si le titulaire de la carte est en retard de paiement, la possibilité d'un paiement en WIR est supprimée et le montant total de la facture est exigible en CHF. MOVERI peut à tout moment augmenter ou diminuer la part maximale de paiement en WIR de 20 centimes par litre. Une adaptation de la part maximale de paiement en WIR est communiquée par écrit au titulaire de la carte par e-mail 30 jours avant la modification.
7. L'utilisation d'une carte de carburant MOVERI WIR est subordonnée à la détention par le titulaire de la carte d'un compte auprès de la Banque WIR. La part du paiement en WIR sur le montant total de la facture n'est indiquée que sur la facture mensuelle, non sur le reçu du distributeur automatique de la station-service. Le titulaire de la carte qui souhaite transformer une carte de carburant MOVERI WIR en une carte de carburant MOVERI normale (sans part en WIR) doit adresser une demande écrite (par e-mail) à MOVERI. Aucun avantage ou rabais supplémentaire n'est accordé pour le paiement avec la carte de carburant MOVERI WIR.
8. Le programme WIR peut être résilié par MOVERI sans en indiquer les motifs. Le titulaire de la carte en est informé par écrit par e-mail 30 jours avant la fin de la relation commerciale. En cas de cessation de la relation commerciale, le titulaire de la carte se verra remboursé dans les 30 jours un éventuel avoir en WIR, c'est-à-dire un excédent de paiement en compte client, sur le compte bancaire à partir duquel le virement précédent a été effectué.
9. Si le titulaire de la carte ne remplit pas ses obligations découlant du contrat avec MOVERI ou si un contrôle de solvabilité effectué entretemps s'avère négatif, MOVERI se réserve le droit de bloquer temporairement ou totalement la carte de carburant MOVERI WIR ou de résilier les rapports contractuels avec effet immédiat. Tous les frais et débours occasionnés à MOVERI par le retard de paiement (en particulier frais de rappel et de recouvrement, intérêts moratoires) sont facturés en supplément au titulaire de la carte. À partir du troisième rappel, un montant de CHF 10.00 par rappel est facturé en supplément au client à titre de frais de rappel. Si le titulaire de la carte n'utilise pas sa carte de carburant MOVERI WIR durant une longue période, MOVERI se réserve le droit de bloquer la carte pour cause d'inactivité. MOVERI peut charger des tiers de l'encaissement de créances échues ou céder les créances à des tiers.
10. Le titulaire de la carte MOVERI doit immédiatement communiquer par écrit tout changement de nom ou d'adresse à MOVERI. Les communications de MOVERI à la dernière adresse indiquée par le titulaire de la carte sont réputées être valablement notifiées. Si une adresse indiquée par le titulaire de la carte ne peut pas être vérifiée par MOVERI, MOVERI se réserve le droit d'exiger du titulaire de la carte une attestation officielle de domicile. Les frais de recherche d'adresse

occasionnés à MOVERI à la suite d'un non-respect de cette disposition seront facturés au titulaire de la carte.

11. Les cartes de carburant MOVERI WIR endommagées, perdues ou volées sont remplacées moyennant une pénalité de CHF 10.00.
12. Le titulaire de la carte est en droit de demander à tout moment la suppression des données enregistrées le concernant. Cette suppression est toutefois soumise à la condition qu'il résilie le contrat conformément au point 16. Dans ce cas, les données qui ne sont plus nécessaires aux fins pour lesquelles elles ont été collectées ou dont la conservation n'est plus requise pour des raisons légales sont supprimées à la fin des rapports contractuels.
13. En signant la demande de carte, le titulaire de la carte consent à ce que ses données à caractère personnel telles que son nom, son prénom, son âge, son genre, son adresse de résidence, son adresse électronique, son numéro de téléphone et ses données de transaction puissent être utilisées à des fins de marketing et de publicité et, en particulier, pour l'évaluation de ses données à des fins de publicité personnalisée ainsi que pour des informations sur des activités particulières (organisation de concours et de jeux-concours). Le titulaire de la carte peut révoquer à tout moment son consentement en matière de publicité en envoyant un message électronique, téléphonique ou postal.
14. MOVERI, en tant que responsable des données, traite les données personnelles collectées dans le cadre de la carte MOVERI, telles que notamment le prénom et le nom, l'adresse, la date de naissance, la nationalité, le statut d'autorisation, la profession, le numéro de téléphone, l'adresse e-mail, etc. dans le respect de la loi suisse sur la protection des données (LPD) et, dans la mesure où il est applicable, du règlement européen de base sur la protection des données (RGPD). MOVERI traite ces données personnelles exclusivement dans le but de traiter la demande de carte ainsi que pour le traitement et l'évaluation de la relation client-carte et des données de transaction de la carte MOVERI. MOVERI est autorisée à tout moment à demander ou à vérifier ces données personnelles ou d'autres informations nécessaires dans le cadre de cette finalité (p. ex. sur la solvabilité/les renseignements sur le crédit, sur d'éventuelles mesures de protection des adultes, etc.) auprès des titulaires de carte, des offices des poursuites, des contrôles des habitants, des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte, des agences de renseignements sur le crédit (y compris la Centrale d'information sur le crédit), etc.

Dans le cadre de programmes de cartes spécifiques choisis par le titulaire de la carte, MOVERI peut également mettre à disposition de tiers les données nécessaires à l'exécution de ces programmes. MOVERI s'assure que les destinataires des données sont liés par les obligations de confidentialité et de protection des données correspondantes. En signant la demande de carte, le titulaire de la carte accepte expressément que MOVERI et les tiers mandatés par celle-ci utilisent ses données personnelles, en particulier son adresse postale, son adresse e-mail et son numéro de téléphone, pour collecter et analyser des informations sur les achats et les transactions à des fins de publicité, d'études de marché et d'opinion pour leurs propres produits et pour d'autres produits. Des analyses de panier d'achat peuvent également être effectuées, qui reflètent le comportement de consommation ainsi que des profils personnels. Les données personnelles collectées dans ce cadre sont traitées de manière strictement confidentielle. Le consentement du titulaire de la carte constitue la base juridique de ce traitement de données. Le titulaire de la carte a le droit de s'opposer à tout moment à cette utilisation élargie et à la transmission de ses données personnelles à MOVERI et de révoquer son consentement. Si le titulaire de la carte souhaite révoquer son consentement, il peut le déclarer à MOVERI par e-mail à l'adresse [info@moveri.ch](mailto:info@moveri.ch) ou par courrier postal à MOVERI AG, responsable de la protection des données, Spittelweg 1, 5034 Suhr.

Le titulaire de la carte accepte expressément que MOVERI puisse mandater des tiers en Suisse et à l'étranger pour le traitement de la demande de carte ainsi que pour l'exécution et l'exploitation de la relation client-carte et des données de transaction dans le cadre des dispositions applicables en matière de protection des données et qu'elle puisse leur communiquer ses données personnelles à ces fins. Il est garanti par contrat que les tiers mandatés traitent les données dans le respect des dispositions applicables en matière de protection des données et exclusivement aux mêmes fins de traitement que MOVERI, telles qu'elles ont été communiquées au titulaire de la carte dans le présent chiffre. Si des tiers ont toutefois leur siège en dehors de l'Union européenne (UE) ou de l'Association européenne de libre-échange (AELE), MOVERI ne transmet les données personnelles du titulaire de la carte que dans la mesure où une protection adéquate des données est garantie, par exemple au moyen de clauses contractuelles standard de l'UE ou de clauses standard de protection des données que le PFPDT a préalablement approuvées, délivrées ou reconnues. Le titulaire de la carte accepte par ailleurs que, même en cas de transactions en Suisse, les données personnelles soient transmises à MOVERI via les réseaux mondiaux de cartes.

Dans le cadre de la législation sur la protection des données qui lui est applicable et dans la mesure où elle le prévoit, le titulaire de la carte dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation du traitement des données, d'opposition au traitement de celles-ci ainsi que de remise ou de transmission des données. Dans la mesure où un traitement de données repose en outre sur un consentement, le titulaire de la carte peut le révoquer à tout moment après l'avoir donné, avec effet pour l'avenir. La légalité du traitement effectué sur la base du consentement jusqu'à la révocation n'en est pas affectée. Ces droits peuvent être exercés par e-mail à l'adresse [info@moveri.ch](mailto:info@moveri.ch) ou par courrier à l'adresse MOVERI AG, responsable de la protection des données, Spittelweg 1, 5034 Suhr. Tant que le titulaire de la carte est en possession de la carte MOVERI ou que la relation contractuelle correspondante existe, une demande de suppression ne peut toutefois porter que sur les données personnelles qui ne sont pas nécessaires dans le cadre du traitement des transactions. Dans le cas contraire, le titulaire de la carte doit résilier la carte MOVERI. Dans tous les cas, la demande de suppression doit être faite par écrit. Dans le cas contraire, les données personnelles ne sont effacées que lorsqu'elles ne sont plus nécessaires à la réalisation des objectifs pour lesquels elles ont été collectées. Toute personne concernée a en outre le droit de faire valoir ses droits en justice ou de déposer une plainte auprès de l'autorité de protection des données compétente. L'autorité compétente en matière de protection des données en Suisse est le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (<http://www.edoeb.admin.ch>).

15. MOVERI se réserve le droit de modifier et de compléter à tout moment ces conditions générales. Les modifications et compléments apportés aux conditions générales (y compris un éventuel ajustement des frais administratifs) sont publiés sur le site Internet [www.moveri.ch](http://www.moveri.ch) et/ou communiqués au titulaire de la carte par tout autre moyen approprié. Ils sont réputés acceptés si le titulaire de la carte ne fait pas opposition par écrit auprès de MOVERI dans un délai de 30 jours à compter de la date de facturation et ne renvoie pas simultanément la carte ou continue à utiliser la carte après réception des modifications et des compléments. Si le titulaire de la carte fait opposition dans le délai imparti, les rapports contractuels entre MOVERI et le titulaire de la carte prennent fin avec effet immédiat, sous réserve des créances existantes résultant de ou liées à l'utilisation antérieure. La carte perd sa validité à réception de l'opposition par MOVERI.
16. Tant le titulaire de la carte que MOVERI peuvent mettre fin à tout moment à la présente convention par lettre recommandée. Dans ce cas, le titulaire de la carte est tenu de renvoyer immédiatement la carte de carburant MOVERI à **Moveri SA, Card Center, Chemin Mettlen 9b, 2500 Biel/Bienne 6** ou de l'éliminer après l'avoir découpée.
17. En signant la demande de carte, le titulaire de la carte déclare accepter les conditions générales.

18. Le contrat entre le titulaire de la carte et MOVERI est soumis au droit suisse. Le for juridique est Suhr, sous réserve de dispositions légales contraignantes.